

MAIRIE DE CABARIOT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 30 JUILLET 2018

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE TONNAY-CHARENTE

Monsieur le Maire a donné lecture d'un courrier en date du 15 juin 2018 de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques concernant le transfert au 1^{er} janvier 2019 de la gestion comptable et financière de l'ensemble des communes dépendantes de la Trésorerie de Tonnay-Charente vers la Trésorerie spécialisée de Rochefort.

Ce sont sept communes d'une population d'environ 13000 habitants qui sont concernées (Cabariot, Lussant, Moragne, Muron, St Coutant le Grand, Saint-Hippolyte et Tonnay-Charente).

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant à l'assemblée délibérante d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

Considérant que les politiques d'austérité imposées par les gouvernements successifs produisent des effets désastreux dans l'ensemble des services aux publics, et notamment au sein de la Direction Générale des Finances Publiques. Elles mettent en danger la cohésion des territoires et l'égalité de traitement entre les citoyens.

Le CONSEIL MUNICIPAL de Cabariot, à l'unanimité, affirme sa forte opposition à tout projet de fermeture de la Trésorerie de Tonnay-Charente et demande le maintien des services qui accueillent et informent les publics et agents comptables des communes.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES : Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaires pour l'élaboration du SCOT de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et comme le prévoit la méthodologie demandée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (financeur de l'opération, la Commune de CABARIOT doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par un prestataire de service.

La composition du Groupe de travail doit être la suivante :

- * un ou plusieurs élus dont le Maire ou son représentant
- * un élu du ou des Syndicats(s) de marais quand il(s) existe(nt)
- * plusieurs exploitants agricoles locaux,
- * un représentant d'une association de chasse, de pêche, de la protection de la nature, de randonneurs, de la propriété foncière.
- * toute personne ayant la connaissance du territoire communal et souhaitant apporter sa contribution.

Il est bien noté que la CARO se propose de convier à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Une réunion sera organisée prochainement à laquelle seront conviées toutes les personnes susceptibles de faire partie de ce groupe d'acteurs locaux.

BAIL DE LOCATION – TDF : La Société TDF de Montrouge (92) souhaite créer un site radioélectrique sur la commune de Cabariot. Ce dispositif serait implanté sur un terrain appartenant à la Commune cadastré Section ZX n°91 situé au lieu-dit « Villarsais ». Le site radioélectrique nécessite un emplacement de 160 m² qui sera délimité sur la parcelle citée ci-dessus. M. le Maire a donné lecture du projet de bail qui définit les conditions de location de cet emplacement. Le loyer annuel est fixé à 1600 € net révisable chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. M. le Maire est autorisé à signer le bail de location.

TOITURE BOULANGERIE : Monsieur le Maire a rappelé que la réfection de la toiture de la Boulangerie était programmée et budgétée pour 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de contacter plusieurs entreprises susceptibles de réaliser ces travaux avant l'hiver ou au printemps prochain.

CHAUFFAGE/CLIMATISATION SALLE DES FETES : Monsieur le Maire précise que les problèmes de chauffage et de climatisation de la salle des fêtes perdurent et coûtent cher à la collectivité. Le Conseil Municipal souhaite faire intervenir une ou plusieurs entreprises qualifiées afin de proposer et chiffrer la mise en place d'un nouveau système de chauffage et de climatisation mieux adapté. M. le Maire est chargé d'effectuer cette démarche.

TRAVAUX DE FINITION LOTISSEMENT DE L'ETANG : Dans le cadre des travaux de finition du Lotissement de L'Etang, Monsieur le Maire précise qu'une réunion a eu lieu le 27 juillet dernier avec M. BOUTGES Maître d'œuvre. En concertation avec l'Entreprise COLAS, les travaux débiteront le 3 septembre 2018. Un planning des travaux a été établi. Un courrier sera adressé à tous les propriétaires des lots pour information.

REVISION LOYER SALON DE COIFFURE : Les travaux concernant la création d'un local rangement au salon de coiffure sont en cours de réalisation. M. le Monsieur le Maire demande si le loyer doit être révisé en conséquence. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le loyer en tenant compte de la surface créée. Le loyer actuel est de 213.39 €, il sera de 260.00 € au 1^{er} janvier 2019. Un avenant au bail sera rédigé.

HORAIRES AGENCE POSTALE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prise en charge du courrier de l'agence postale communale a été modifiée. Depuis le 2 juillet 2018, la dernière levée du courrier est effectuée à 13h30 du lundi au vendredi au lieu de 15h30 précédemment. En conséquence, Mme BURBAN L. gérante de l'agence postale a effectué un sondage afin de définir quels seraient les horaires d'ouverture de l'agence postale les mieux adaptés pour satisfaire un maximum de clients.

58 personnes ont opté pour une ouverture de l'agence de 9h00 à 13h

35 - - - 10h30 – 12h et 14h – 16h30 (horaires actuels).

Ce dossier est mis à l'étude.

TRAVAUX ACCES GARAGE « LE CHALET » : Un devis a été effectué par le Syndicat Départemental de la Voirie pour l'aménagement de l'accès au garage du café-restaurant-hôtel « Le Chalet ». Ces travaux permettraient de créer dans l'enceinte de l'établissement entre 5 et 7 places de stationnement réservées à la clientèle. Le coût des travaux s'élève à 6866.14 € HT.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

M. le Maire est autorisé à signer le devis pour acceptation.

DOSSIER GARDERIE/CENTRE DE LOISIRS : Monsieur le Maire a présenté l'étude de faisabilité qui a été réalisée par le Cabinet d'Architectes SOURD-DURAND retenu dans le cadre du dossier de mise aux normes de la Garderie-Centre de Loisirs.

Après avoir dressé un état de l'existant, deux versions ont été étudiées :

Version 1 – Agrandissement des locaux actuels,

Version 2 – Construction d'un nouveau local.

Pour chaque version, l'implantation, les avantages et les inconvénients, le coût et le planning prévisionnel de l'opération ont été étudiés.

Version 1 : coût estimatif des travaux 493 540.04 € HT 592 248.09 € TTC

Version 2 : - - 495 847.80 € HT 595 017.36 € TTC

La partie administrative se déroulerait de septembre à février 2019 et la partie construction de mars 2019 à février 2020.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir la Version n°2 - Construction d'un nouveau local. M. le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération. Une demande de subvention sera adressée à la Caisse d'Allocation Familiale et au Conseil Départemental.

DELEGUES SYMBO : Monsieur le Maire a donné lecture d'un courrier en date du 18 juin 2018 de M. le Président du SYMBO (Syndicat Mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de Gestion du Bassin de la Boutonne).

Suite au transfert de la compétence GEMAPI des communes aux communautés de communes, puis au SYMBO, et afin de conserver un lien de proximité avec les acteurs et élus communaux du bassin de La Boutonne, cinq commissions géographiques ont été créées :

- * la commission Boutonne amont (périmètre ex SMBB)
- * la commission Boutonne moyenne (périmètre ex SIBA)
- * la commission Boutonne aval (périmètre ex SIVBA)
- * la commission Trézence Soie (périmètre ex SITS)
- * la commission des marais aval.

Deux membres par commune participeront à ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné

- M. BONNEAUD Jean-Pierre et M. NADEAU Jean-Pierre.

Vu par Nous, Maire de la commune de CABARIOT pour être affiché le 02 août 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

A Cabariot, le 02 août 2018